



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le mardi 8 octobre 2024

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Marie-Hélène VAUX et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Thierry EVEILLEAU et Laurent FRANÇOIS

Représentés : Vincent MARTINEZ (proc. O. Pernin-Vidal)

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 7

Quorum : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10

A l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- SIRP Soleyron Brugas et Seynes versement de la participation communale 2024

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance
Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
Proposition de coupes de bois de l'exercice 2025
Surtaxe sur les résidences secondaires vote du taux
Créances admission en non- valeur
Aide achat vélo à assistance électrique
Délibération adoptant les règles de publication des actes
PPRI communal enquête publique
Point sur les travaux
Point sur la rentrée scolaire

Questions diverses



2024-27- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2024

Le procès-verbal du 22 mai 2024 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2024-28- PROPOSITION DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Mamalet de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier. En 2025, vente de la parcelle 17t, environ 350 m³, par appel d'offre, sur pied en bloc.

Approuvé à l'unanimité

2024-29- SURTAXE TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES TAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le conseil municipal en date du 19 septembre 2023 majorant le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 30 %. Il expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Au vu de la situation la situation du foncier dans la région et la difficulté pour les habitants de trouver à se loger. Il propose aux élus de modifier le taux communal.

Approuvé à l'unanimité moins l'abstention de M. Didier François, de passer le taux à 60 %

2024-30- CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait état de la proposition de la trésorerie d'admettre en non-valeur des créances qui n'ont, malgré les poursuites, pu être recouvrées. Le montant des créances s'élève à la somme de 1 583.90 €. Le redevable ayant été déclarée en surendettement, il y a donc effacement de la dette.

Approuvé à l'unanimité

2024-31- AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée le dossier déposé en mairie, de demande de versement de l'aide.

Il répond aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à Me Aurélie DELLA-SCHIAVA

Voté à l'unanimité

2024-32- DELIBERATION ADOPTANT LES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la législation en matière de publication des actes a été modifiée par ordonnance en date du 7 octobre 2021. Il convient que le conseil municipal délibère à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la publicité des actes de la commune se fera par publication papier. Les actes sont tenus à la disposition du public en mairie, aux heures d'accueil du public, de manière permanente et gratuite

Adopté à l'unanimité



2024-33- SIRP SOLEYRON BRUGAS et SEYNES PARTICIPATION COMMUNALE 2024

Le Maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir procéder au paiement de la participation communale pour l'année 2024 au SIRP, la trésorerie demande une délibération du conseil municipal.

Il rappelle le montant total des participations des communes membres au titre de l'année 2024 s'élève à 128 000 € (cent vingt-huit mille euros). La répartition est la suivante :

St Hippolyte de Montaigu 8 533.33 €

Vallabrix 119 466.67 €

Le conseil municipal a délibéré et autorise, à l'unanimité, le maire à procéder au paiement de ce montant à réception des avis des sommes à payer du SIRP Soleyron Brugas et Seynes

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ PPRI de la commune enquête publique du 14 octobre au 30 novembre 2024. Permanence du commissaire enquêteur le 14 octobre et le 13 novembre 2024 de 9 heures à 12 heures, en mairie.
- ✓ Point sur les travaux
Les travaux de la RD 5, des toilettes publiques et des haltes cyclistes sont terminés. Les demandes de versement des subventions sont en cours.
- ✓ Point sur la rentrée scolaire
Clio LIEGEOIS a pris la direction du périscolaire. La rentrée s'est bien passée

La séance est levée à 19 heures 15.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,
Bernard RIEU